

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION
76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT						
Ville de Lyon.	Trois mois	10 fr.	Six mois	20 fr.	Un an	40 fr.
Département du Rhône	—	11	—	22	—	44
Départem. limitrophes.	—	12	—	23	—	46
Autres départements.	—	13	—	25	—	48

Pour l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS
partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant :
O. GUICHARD
Imprimerie de H. Stroca, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 17 Juin.

Le vote par lequel l'urgence a été adoptée sur la proposition du centre gauche a produit, ainsi qu'on devait s'y attendre une profonde impression. La presse républicaine toute entière le constate et est unanime dans ses appréciations sur les résultats qui doivent être la conséquence nécessaire de cette mémorable résolution.

Le *Journal des Débats* précise avec une plus grande netteté le sens et la portée du vote d'avant-hier :

En renvoyant, dit-il, à la commission des lois constitutionnelles la proposition de M. Casimir-Périer et en prononçant l'urgence de cette proposition, elle a déclaré qu'elle voulait constituer, et constituer quoi ? La République, une République qui pourra être soumise plus tard, nous nous en exprimons de la sorte, à l'épreuve de la révision. N'importe, la commission des Trente sait maintenant ce que l'Assemblée lui demande, ce qu'elle attend de son intelligence et de son patriotisme.

Le *Temps* se montre encore plus explicite.

Nous avons désormais, dit-il, la république et une majorité républicaine. Tel est le grand fait qu'on ne réussira ni à obscurcir ni à atténuer : un déplacement de trois voix n'aurait pu empêcher sans doute, mais cette victoire n'est pas un événement qui plus éclatante et plus décisive : c'est la coalition du centre droit, de la droite et des bonapartistes qui l'a fallu combattre et qui a succombé, et la République n'est née que par l'impuissance de ces derniers.

D'après le *Bien public*, le vote d'avant-hier est destiné à introduire une profonde modification dans le caractère du septennat, modification, du reste, toute en faveur de la république. « Instabilité, dit-il, au nom et au profit du parti conservateur, le septennat sera désormais institué au nom et au profit du parti républicain. »

L'opinion nationale voit dans ce vote le triomphe de la république.

La république, dit-elle, a enfin triomphé hier, à la Chambre, des répugnances, des préjugés, des parti-pris qui mettaient en péril l'avenir de la France.

Le *Siccle* constate que l'Assemblée, qui paraissait le mieux composée pour donner des espérances à la monarchie, vient de déclarer qu'il y avait lieu d'examiner sans retard les moyens d'organiser le gouvernement républicain :

Qu'ajouterions-nous, poursuit-il, à ces simples paroles ? Voilà le triomphe de la sagesse, de la patience, de la raison du suffrage universel qui finit par tout plier à ses lois !

La *République française* déclare n'avoir qu'à se féliciter avec le pays tout entier, non pas seulement du succès qu'a obtenu la proposition du centre gauche, mais du progrès considérable qu'elle fait faire aux institutions républicaines et à la cause de la démocratie française. Elle paye un juste tribut d'éloges à M. Casimir-Périer, et dont la déclaration, dit-elle, écrite et lue comme un véritable document d'Etat, est comme le message d'une politique nouvelle, de la politique d'apaisement et de réconciliation que la France appelle depuis si longtemps.

Les feuilles du centre droit s'accordent, on le conçoit aisément, à faire assez mauvaise mine à la victoire de la gauche. Elles s'efforcent de dissimuler leur dépit en feignant d'espérer, en faveur de la politique du 24 mai, un prochain retour de fortune.

Le Français estime que « la victoire remportée par le centre gauche et les gauches est une victoire parfaitement vaine et destinée à demeurer parfaitement stérile, attendu que si les membres de la nouvelle majorité sont d'accord sur une question de « forme » ils ne le sont pas sur le « fond. »

Le *Journal de Paris* donne à peu près la même note. Il doute que la majorité se retrouve quand la proposition reviendra devant l'Assemblée, attendu qu'on y remarque un « certain nombre de radicaux qui ne voteront évidemment pas la clause de révision, ni la clause des deux Chambres ».

Pour la *Presse*, elle semble prendre son parti d'assez bonne grâce. Elle ne serait pas éloignée d'accepter la situation nouvelle, mais à une condition qui semblera, elle doit elle-même le comprendre, assez difficile à remplir, c'est que, dit-elle : « l'organisation qui se prépare soit la conséquence logique, le corollaire indispensable du 19 novembre, mais ne contienne pas plus que le 19 novembre la négation du 24 mai. »

Quant aux journaux légitimistes ils essaient d'atténuer le coup qu'a porté à leur parti le rejet de la proposition Bisaccia, ou le passent complètement sous silence.

Ils continuent d'entretenir leur espoir avec ce zèle vraiment inébranlable qu'on leur connaît :

« Il y a encore, dit la *Gazette de France*, du chemin à faire avant de proclamer la république définitive, croyez-le bien et si les radicaux ne consentent pas à se dissimuler derrière les modérés, la victoire d'hier ne servira de rien aux républicains. » Ce qu'il y a, suivant la *Gazette*, « de plus important que ce vote » c'est le rejet de la proposition de l'extrême droite. Néanmoins elle ne perd pas courage. « Il y a une mauvaise manœuvre de quelques uns de nos amis, dit-elle. Voilà tout. Nous prendrons notre revanche dans une autre circonstance. »

L'Union de son côté, ne trouve pas que le vote d'avant-hier possède un caractère suffisamment explicite. Elle recommande de ne pas se laisser « tromper par les apparences. »

« La République n'est point établie, dit-elle, et la monarchie n'est pas vaincue. » Et plus loin : « Il faut envisager la situation avec calme et sang-froid. La seule résolution prise par l'Assemblée, c'est d'en finir avec le provisoire. La République n'est pas votée, la monarchie n'est point repoussée, mais l'empire nous guette. Que les représentants de la France ne l'oublient pas ; quiconque écartera le roi livrera son pays à l'anarchie radicale et à la réaction césarienne. »

Les partisans de cet empire « qui nous guette », pour nous servir des termes de l'Union, ne sont pas non plus satisfaits. Ainsi que les légitimistes, ils ont éprouvé deux échecs le même jour, ils ont été battus dans deux votes. Leurs journaux s'attachent tous à reproduire le même argument, que la *Liberté* inscrit, comme titre, en tête de son article d'aujourd'hui : — « La République à une voix de majorité. » Les bonapartistes, on le voit, semblent avoir oublié déjà, qu'ils ont été battus par plus de cent voix, lorsqu'ils ont voté en faveur de la proposition du rétablissement de la monarchie.

L'occasion, nous aimons à le croire, ne se fera pas attendre, où l'on pourra utilement le leur rappeler.

INFORMATIONS POLITIQUES

On lit dans le *Bien public* les obser-

vations suivantes sur la motion de M. le duc de Larocheoucauld :

M. le duc de Larocheoucauld-Bisaccia, suivant l'exemple de M. le duc de Broglie, n'a pas craint de venir combattre la République, qu'il représente auprès du gouvernement anglais.

On s'est beaucoup étonné d'un pareil manque de tact de la part de ce parfait gentilhomme. On avait cru d'abord que la proposition monarchique serait déposée par M. Dahirel.

Le modeste député breton, dont tout le monde à la Chambre respecte les convictions sincères, eût au moins évité le ridicule où est tombé le noble ambassadeur de la République française.

Le Français annonce que la démission de M. de Larocheoucauld-Bisaccia a été acceptée.

D'après nos renseignements particuliers, celle-ci n'aurait pas été offerte officiellement, mais n'en serait pas moins certaine.

On raconte que M. de Larocheoucauld étant allé voir le maréchal, M. de Mac-Mahon l'aurait accueilli, dès son entrée, par ces mots : « Je sais pourquoi vous venez me voir, M. le duc, vous venez m'offrir votre démission et je l'accepte. »

Voici la liste des membres de la commission des Trente, nommée en vertu de la loi du 20 novembre 1873, qui ont voté pour ou contre la proposition de M. Casimir-Périer :

ONT VOTÉ POUR :		ONT VOTÉ CONTRE :	
MM. Cézanne, Dufaure, De Gaulard, Laboulaye.	MM. Lefèvre-Pontalis, Vacherot, Waddington.	MM. Audren de Kerdel, Bathie, Brun (Lucien), Chesnelong, Combier, Daru, De Ségny, Desjail, Keller, Lacombe, La Rocheoucauld-Bisaccia.	MM. De Meux, Merveilleux-Davignaux, Paris, Pradé, Rosteguy, De Ségny, Talon, Tarteron, Talhouët, Venton, Vingtain.

M. Lambert de Sainte-Croix n'a pas pris part au vote.

M. le marquis d'Andelarre était absent par congé.

Les bureaux de l'Assemblée se sont réunis hier pour nommer leurs présidents et secrétaires ; ont été élus :

Présidents : MM. de La Rochette, Laboulaye, Cazot, Casimir-Périer, Cézanne, comte Rampon, Raudot, Fourichon, de Bondy, d'Aurelle de Paladines, Léon Say, de Melun, Bienvenu, Krantz et Durfort de Civrac.

Secrétaires : MM. Blin de Bourdon, Du Breuil de Saint-Germain, Méline, Berlet, Duchâtel, Sad-Carnot, de Chabrol, Ravinel, Beau, Amédée Lefèvre-Pontalis, Boreau, Aclouche, Des Rotours, Rathier et Savoye.

La sous-commission budgétaire de l'Algérie a tenu une réunion lundi. Ses efforts tendent à introduire en Algérie la pratique de l'impôt foncier. Cet impôt donnerait une somme relativement importante au Trésor. Il serait à désirer, en effet, que notre colonie recueillît elle-même et chez elle l'argent qu'elle coûte à la métropole. L'impôt serait plus volontiers payé par les contribuables, et il serait mieux employé. L'Etat y gagnerait toujours, puisque la somme ainsi perdue irait naturellement en déduction de celle qu'on est obligé de payer chaque année pour le service de l'Algérie.

Les membres de cette sous-commission spéciale sont : MM. Daru, Raudot, Plichon et Peltegrau-Villeneuve.

On lit dans la *République de la Nièvre* :

L'enquête est ouverte sur le document que nous avons publié, et elle se poursuit parallèlement à Paris et à Nevers. Vendredi, notre rédacteur en chef, M. Levaillant a fait sa déposition devant le procureur de la République de Nevers.

Samedi, il a été appelé chez M. le préfet qui est chargé de faire une enquête administrative.

Nous savons avec certitude que cette dernière enquête, qui promet d'être très-sérieuse, a spécialement pour but de rechercher si des correspondances ou circulaires d'un comité central bonapartiste, ont été adressées ou distribuées dans la Nièvre, pendant la période électorale.

M. le préfet a nommé commissaire-enquêteur M. de Toyot, président honoraire du tribunal civil.

Pour ne pas sortir de ce sujet, voici ce qu'écrivait le 10 mai dernier un journal bonapartiste, l'*Abeille des Pyrénées* :

Oui, le parti bonapartiste a un comité central à Paris et des comités dans chaque département de la province. En ce moment même, notre département, si peu disposé à prendre l'initiative en quoi que ce soit, se met au pas. Il organise son comité bonapartiste et il va en donner la présidence à l'homme le plus important que nous ayons et par sa fortune et par l'éclat du nom qu'il porte, sans parler de l'élevation de son caractère et de la beauté de son dévouement à la famille impériale, source de l'illustration de sa famille.

La *Gazette de Strasbourg* raconte que le bataillon des chemins de fer nouvellement formé dans l'armée prussienne se livre à des travaux incessants. Dans les années 1872 et 1873, il a construit sur diverses lignes, 65 kilomètres de rails, construit ou modifié douze gares. Les administrations des chemins de fer requièrent fréquemment son aide pour réparer les dommages causés par des accidents.

Le journal russe le *Nord* met une certaine insistance à nous présenter sous l'aspect le plus anodin et le plus couleuvre de rose le rapprochement survenu entre la Serbie et la Roumanie :

En dépit des assertions contraires de certains de nos confrères, nous persistons à contester toute gravité à l'entente qui s'est récemment établie entre la Serbie et la Roumanie. Cette entente ne pourrait aboutir à des complications fâcheuses que si les deux principautés s'étaient mises d'accord sur un but précis à atteindre, et sur les moyens à employer pour arriver à ce but. Or, nous le répétons, à Belgrade comme à Bucharest on affirme de la façon la plus catégorique que les échanges d'idées qui se sont effectués entre les deux princes et leurs ministres, à l'occasion du séjour du prince Milan en Roumanie, n'ont point eu de caractère ni cette portée, et que de part et d'autre on n'a eu rien moins en vue que de contracter une alliance de nature à troubler la paix en Orient.

Il importe peu de rechercher si, par suite des réclamations qui se sont produites, le scrutin du 15 juin assure effectivement quatre voix de majorité à la République, ou s'il partage exactement l'Assemblée en deux fractions égales. Dans ce dernier cas, la conséquence à tirer de ce vote sur la proposition Périer serait des plus simples, et il est évident que l'impuissance constatée d'une Assemblée à donner un gouvernement au pays entraînerait, en fait et en droit, la dissolution immédiate de cette Assemblée.

C'est donc une mauvaise tactique, de la part des journaux de droite, d'insister, comme ils le font, sur les erreurs vraies ou prétendues qu'ils signalent hier, M. Clapier. A moins qu'ils ne tendent impatiemment eux-mêmes à la dissolution, ils feront beaucoup mieux de s'incliner devant un vote acquis, et surtout ils agiront sagement en examinant la situation sans parti-pris, sans arrière-pensée, loyalement, courageusement, comme il convient à qui prétend n'être qu'aux seules inspirations d'un patriotisme éclairé et sincère.

Or, le fait qui domine le débat d'avant-hier, c'est la constatation publique, officielle de l'impossibilité d'une restauration monarchique.

Plus de cent membres, assure-t-on, se sont prononcés contre la proposition de M. le duc de Bisaccia : il en résulte cette première conséquence que les « libéraux » du centre droit ne peuvent plus servir utilement que la République... ou l'empire. Ce serait certainement les alchimistes que de les supposer prêts à faire cause commune avec la faction décentraliste, et l'intérêt qu'ils ont à se rallier, au contraire, à la proposition du centre gauche, est trop évident pour qu'il n'y ait pas lieu d'espérer qu'ils se décideront enfin à l'importante évolution que leur conseille ce matin encore le *Journal des Débats*.

On lira plus loin le très-conciliant article que publie notre confrère parisien. Quant à nous, il nous semble que la nécessité parle plus haut aujourd'hui que l'intérêt de parti. Il n'est plus possible de prendre au sérieux le machiavélisme de M. le duc de Broglie. Le 16 mai a porté un coup mortel à la politique de l'équivoque ; la proposition Lambert Sainte-Croix ne saurait la faire revivre, et désormais, chacun est tenu de prendre ouvertement parti pour la liberté ou pour le césarisme.

C'est en nous plaçant à ce point de vue que le vote du 15 juin nous paraît devoir exercer une influence considérable dans les régions gouvernementales. Un spectacle assez étrange, on en conviendra, est celui que nous a offert jusqu'ici le cabinet, votant sans cesse avec la minorité de la Chambre, se redressant, après chaque échec, plus vainqueur et plus fier, ne trouvant, enfin, d'autre résolution à prendre, après une journée comme celle de lundi, que de déclarer « que l'ordre des travaux de l'Assemblée ne l'intéresse que lorsqu'il lui plaît de s'y intéresser, et que le vote de la Chambre ne touche en rien la situation des ministres. »

Tel est, du moins, le sens d'une note que l'officieuse agence Havas a transmise ce matin aux journaux. Cette quiétude du gouvernement ne laissera pas, croyons-nous, de produire une certaine surprise, surtout si l'on songe aux ardeurs de certains ministres, tels que M. de Fourtoul, ou aux votes de certains autres, tels que MM. de Cissey et Tailhand.

Nous nous refusons, jusqu'à nouvel ordre, à croire l'agence Havas exactement renseignée sur ces délicates questions ; et nous estimons que si un devoir s'impose invinciblement aujourd'hui au chef du pouvoir exécutif, c'est celui de conformer sa politique à la direction que l'Assemblée souveraine n'a pas cessé, malgré la loi de prorogation, d'être en droit de lui imposer.

Nous n'insisterons pas autrement sur ce point, convaincus que le président de la République se résignera aisément, après la condamnation solennelle des projets de restauration monarchique, à n'avoir plus dans ses conseils que des ministres républicains.

La séance de lundi renverse à la fois les illusions des légitimistes, qui évoquaient dans l'Union le souvenir de la bataille de Crécy, et les audacieuses prétentions du bonapartisme, qui voit le provisoire lui échapper. C'est un premier pas, et un pas décisif, nous voulons l'espérer, vers la fusion des centres. Il nous semble, en effet, impossible que les conservateurs libéraux repoussent l'appel que leur adresse le *Journal des Débats*.

L'Assemblée nationale a tenu hier une séance

importante peut-être que celle du 24 mai et du 19 novembre. En renvoyant à la commission des lois constitutionnelles la proposition de M. Casimir-Périer et en prononçant l'urgence de cette proposition, elle a déclaré qu'elle voulait constituer, et constituer quoi ? La République ; la République qui pourra être soumise plus tard, nous nous exprimons de la sorte, à l'épreuve de la révision. N'importe ! la commission des Trente sait maintenant ce que l'Assemblée lui demande, ce qu'elle attend de son intelligence et de son patriotisme.

Nous regrettons vivement que M. Lambert de Sainte-Croix ait fait de son projet une contre-proposition au projet de M. Casimir-Périer. Il y a bien des points communs entre les deux projets, il n'y en a aucun qui présente une contradiction absolue ; seulement la proposition de M. Casimir-Périer, quoique plus brève, est de beaucoup plus complète et plus large. N'est-ce pas une raison pour faire entrer la proposition de M. Lambert de Sainte-Croix dans celle du centre gauche ? N'est-ce pas un motif pour espérer que le centre droit se décidera à aller un peu plus loin que d'abord quelques-uns de ses membres ne l'auraient voulu peut-être, mais enfin dans la voie où il s'engage lui-même et où il trouvera des amis plus résolus, mais non moins que lui conservateurs et modérés ?

Le centre gauche a remporté un incontestable succès ; il se gardera bien de triompher. Après la bataille encore plus qu'avant, une bonne et sage politique lui commande de tendre au centre droit une main largement ouverte. Aurions-nous vaincu sans l'adhésion de quelques membres du centre droit, sans l'abstention bienveillante de quelques autres ? Nous serait-il possible de profiter de la victoire sans les concours de tous ? Nous souhaitons de tout notre cœur que le vote d'hier soit le signal de l'apaisement et de la conciliation. Laissons derrière nous les regrets inutiles d'une monarchie devenue et reconnue impossible ; n'oublions pas les craintes que doit nous inspirer l'empire plus que jamais menaçant. Qu'avons-nous, au contraire, à redouter de la République si les vrais conservateurs se décident enfin à en prendre avec loyauté le gouvernement, et puisque, pendant près de sept ans encore, le maréchal de Mac-Mahon la présidera ?

Jamais majorité victorieuse ne se montra plus conciliante. Il nous plaît d'espérer que tant de bonne volonté ne restera point stérile, et que nous verrons enfin se former dans l'Assemblée une majorité d'hommes modérés, qui, acceptant les faits tels qu'ils sont, se résoudront à organiser enfin le gouvernement de la République.

III

Nous avons, jusqu'à présent, laissé la parole aux chiffres. Quelque monotone, quelque fatigant qu'ait pu paraître leur long défilé, nous nous serions fait scrupule de l'interrompre par une seule réflexion. Il fallait édifier pleinement nos lecteurs. Maintenant qu'ils possèdent tous les éléments de la question, nous sommes autorisés à conclure nous devons résumer la situation, en tirer, pour ainsi dire, la philosophie. Triste philosophie, car c'est celle de la misère !

Notre budget de 1874 est éloquent. Il se présente en déficit ; pour la dixième fois, il faut le répéter.

La Commission municipale a courageusement exprimé la réalité, en le soldant par un excédent de dépenses de 11,469 francs et ce ne sont pas les retouches parisiennes avec leurs 234,215 francs de boni qui arriveront à conjurer cette inflexible réalité.

Sans aborder la question de droit où nous donnons entièrement raison à la Commission municipale contre M. le préfet et M. le ministre, sans insister sur ce fait qu'on n'a pas, en tout cas, créé une recette et supprimé une dé-

NOS AFFAIRES MUNICIPALES

III

stamment sur les lèvres du poète : — rêve, — bois, — vents, — fleurs, et surtout baisers, dont il fait une consommation de véritable amoureux.

Jusqu'à, Dieu merci, notre critique n'a pas manqué d'indulgence ; elle ne frapperait qu'avec des roses si nous n'avions devant nous qu'un poète amoureux. Mais on nous a fait entrevoir plus, et mieux que cela, dans l'auteur des *Chansons joyeuses*, et puisqu'on le présente comme un révélateur, nous avons le droit d'exiger que chez lui le sentiment poétique réponde aux besoins de notre époque, par des côtés philosophiques, en rapport avec les aspirations, le travail et les espérances du moment.

Peut-être a-t-il le sentiment vague d'un avenir nouveau ; c'est du moins ce que nous croyons comprendre dans les vers qui suivent : Lorsque ce grand sourire éclairera nos fronts, On verra s'enlever notre chanson ravie ; Pleins de séve, de force et d'orgueil, nous aurons Devant nous l'avenir, la liberté, la vie.

Les terreurs qui pour nous naissent au moindre bruit, Et la région, sinistre océan de nuit, Ne viendra plus poser sur nous ses froides ailes. Et la foi, pâle étoile, errante au fond des cieux, Ne nous décevra plus de sa lueur tremblante ; Mais divine jeunesse, ô bon soleil joyeux, Tu verseras en nous ta pourpre étincelante.

Mais ces clartés nouvelles qui feront fuir en tournant les terreurs de la religion, nous demandons instamment que le poète nous les découvre, à nous, hommes déjà murs, partant pressés d'y voir clair, — à moins qu'elles ne soient expressément réservées à la divine jeunesse d' alors !

Mais le moment n'est pas encore venu pour moi, Et dans le clair-obscur d'un crépuscule blême, Voici que le passé, plein d'amour et d'effroi, Se dresse pour me tendre une ombre suprême.

RECUEIL DU JOURNAL DE LYON

Le 18 Juin 1874

ÉCHOS LITTÉRAIRES

Les poésies en 1874. — Les *Chansons joyeuses*, par Maurice Bouchor. — Paris, Charpentier, éditeur. — Lyon, Méra, libraire.

Il nous tardait de lire ce volume dont les journaux parisiens ont fait grand bruit. Les circonstances de son apparition, l'extrême jeunesse de l'auteur, le titre même du livre, tout plaquait vivement notre curiosité. A croire quelques engoués, nous serions en présence d'un renouveau, et la fin du XIX^e siècle verrait en lui se lever l'étoile du Messie chargé du salut de la poésie.

Pourquoi ne pas l'avouer ? Il nous paraissait naturel qu'il en fût ainsi. Après les époques troubles à l'égal de la nôtre, il se fait dans les esprits comme une trêve morale favorable à l'écllosion des grandes conceptions intellectuelles. L'opportunité, plus encore que le talent, commande le succès d'un ouvrage, et tel fut la fortune des *Méditations* de Lamartine. Un philosophe l'a dit très-judicieusement : « Les écrivains qui ont de l'influence ne sont que des hommes qui expriment parfaitement ce que les autres pensent, et qui réveillent dans les esprits des idées ou des sentiments qui tendaient à s'éteindre. » C'est dans le fond des esprits que sont les littératures. » Et il ajoute : « Lorsqu'il naît dans une nation un individu capable de produire une grande pensée, il en naît un autre capable de la comprendre et de l'adopter. » Cela revient à dire qu'une époque a toujours la littérature qu'elle mérite. On peut imaginer, d'après cela, si nous

avions hâte de juger, par l'examen du livre de M. Bouchor, quelle poésie nous mériterions d'avoir en cette mellecolle année 1874.

Chansons joyeuses ! Ce titre ne nous déplaît pas, au contraire. La chanson n'est-elle pas le mode préféré de l'esprit français, et la joie éga-t-elle jamais rien ? La chanson est fille de cette muse aux grolots qui châtie les mœurs en riant ; au rebours de ses sœurs grandes dames, l'Ode et l'Épique qui ne hantent guère, l'une que les sommets inaccessible, l'autre que les solitudes abandonnées, la chanson se plaît dans les foules ; ses allures frustes et dégagées, son sans-gêne adorable et son expansive confiance lui donnent carte blanche partout. C'est la grande institutrice du peuple qu'elle influence et passionne sans effort ; c'est la Esmeralda de cette cour des *miracles* qu'on appelle la multitude. Va donc pour *Chansons joyeuses*, si ces chansons joyeuses sont bonnes à chanter, saines à lire, génératrices de gaietés honnêtes, inspiratrices d'épanchements généreux, et surtout empreintes de ce goût qui, suivant l'expression d'un homme de goût, est la conscience littéraire de l'âme.

Le ciel est libre, éclatant et sans bornes, Et nous avons des ailes d'amoureux.

Tel est le début du poète ; quelles faguettes ravissantes ne promet-il pas entre ciel et terre ?

Bonsoir, mon ami. De ce pas Je te quitte pour aller boire ; C'est bien naturel, n'est-ce pas ?

C'est ainsi qu'il prend congé du lecteur à la fin de son livre. Prologue d'amour, épilogue de vin, on ne s'attendait guère à cette chute. S'élever avec des ailes d'ange pour retomber sur les pieds d'un buveur, cela produit tout de même un drôle d'effet. Mais peut-être l'œuvre de M. Bouchor n'est-elle pas tout entière en substance, ni ici ni là ; peut-être l'intervalle entre ces deux points extrêmes est-il

rempli par des inspirations d'un autre ordre. Et puis, *chansons joyeuses !* Que d'indulgence acquise à ce titre !

Nous tâcherons de le suivre avec l'intention de mettre en évidence les promesses de génie que son œuvre recèle au dire de ses admirateurs. Tout ruisseau, dit-on, charrie son or, et pour en découvrir dans le ruisseau de ce poète, nous ne reculerons pas devant l'ennuyeux travail d'en remuer les bourbes et d'en séparer le mica.

Et d'abord, il n'est pas besoin d'être du métier pour reconnaître à première vue que nous sommes en présence d'un vrai poète, si la poésie ne doit s'entendre que d'une décoration artificielle de la pensée, plus ou moins curieuse et bizarre. (Beaucoup de bons esprits l'entendent autrement que cela.) Hardiesse et facilité, hardiesse dans la conception, facilité dans le procédé, telles sont les deux faces de ce talent que nous allons voir jongler avec toutes les forces de la vie dans l'ironique insouciance d'un enfant terrible. Il est jeune, très-jeune, partant plein d'horreur pour le sérieux, le convenu, le contraignant. S'il n'a pas beaucoup vécu, en revanche il a beaucoup lu, si bien qu'il a hanté son rêve des cauchemars d'autrui, et qu'il traite souvent sa propre vie du fond des hallucinations reçues du dehors. C'est ainsi que, pour en avoir pris l'excès, il a des retours de Byron et des renvois de Shakespeare.

Qu'il devrait être lui-même et rien que lui-même, c'est assurément dans ces premières pages de son livre où, sous ce titre : « Dans la Forêt », débordé éperdument, comme une gourme sacrée, toute la séve amoureuse de sa jeunesse. Eh bien, là même, à son insu, il s'ébat tout imprégné des jeunesse des autres.

On sent qu'avant de pénétrer dans cette forêt enchantée, il en a demandé la route à Musset, à Glatigny, à Gérard de Nerval, à Alphonse

Daudet, à tous les jeunes amoureux d'hier. Cette forêt même n'est-elle pas celle où Henri Heine, fasciné devant le sphinx-amour, a fait entendre les déviantes mélodies de son *intermezzo* ? On en retrouve des motifs en maints passages dans les chants du poète qui nous occupe. Toutefois, cette partie de l'œuvre nous paraît être celle qui porte le plus son cachet d'originalité personnelle. S'il y a mille façons de varier le thème de l'amour, au fond, c'est toujours le même ; et le poète, si jaloux qu'il soit d'y faire du nouveau, y rencontrera toujours des traits pénétrants que d'autres y broderont avant lui.

Je pourrais donc, libre et rêvant, Être joyeusement poète ; Avec le cri de l'alaouette, Tous mes vers s'en iront au vent, Au vent frais qui, sous les ramures, S'en va mêlant, parmi les fleurs, La chanson des oiseaux siffleurs, Et le parfum des fraises mûres...

Mais ma bien-aimée est la fleur des fleurs, L'oiseau des oiseaux, le rêve des rêves, Qui fait dans les bois palpiter les séves, Et fondre d'amour la rosée en pleurs...

Et quand à travers les feuilles, je vois La blonde aux yeux bleus, en claire toilette, Simple et douce, ainsi qu'une violette, Je crois voir passer l'âme des grands bois...

La lune montait derrière les murs Pour nous regarder à travers la brume ; Nos lèvres étaient comme des fruits murs, Que le vent des plus frais baisers parfume.

La plaine sera toute parfumée De baisers cueillis à l'ombre des murs...

Nous abriteront notre nid, O branches vertes et flexibles, Et nos baisers dans l'infini S'évanouiront invisibles. Les cieux bleus seront posés Sur ta tête et sur ta miennette, Et tout là-bas, par la plaine, O mignonne, je t'emmène Faire la chasse aux baisers...

Nous aurons, comme les oiseaux, Un nid — nouveau chaque semaine, Une petite maison pleine De baisers et de madrigaux...

Nous reprendrons dans un sonnet et long baiser Le rêve interrompu que rien n'a pu briser...

Des baisers sont, ainsi qu'en rêve, Après d'autres baisers poésés, Et des baisers et des baisers, Font des baisers sans fin ni trêve...

S'il est vrai que chaque poète a son mot de prédilection ou toujours il revient, et qui caractérise ses dispositions idiopathiques, en voit d'ici la petite mignonne de M. Bouchor, pente banale, bien foulée, bien rabattue depuis Jean Second.

On le voit, c'est une façon de cantique des cantiques, plein de charmantes folies, d'admiration ardentes, d'extases voluptueuses, tel enfin qu'on peut gazouiller un écolier passionné en pleine école bu

pense, en réduisant simplement le fond d'affectation d'une dette, il suffit de retenir que les 234,215 francs d'excédent apparent n'atteignent pas (bien loin de là), les 359,449 francs de ressources extraordinaires avec lesquels tout le monde boucle le budget de 1874.

Mais ce déficit, sur le chiffre duquel on peut discuter, n'est que la moindre révélation de l'état vrai des choses. Pour le connaître, pour le constater, il est nécessaire d'examiner le budget, de voir si toutes les dépenses imposées y trouvent leur dotation, si toutes les charges exigibles y sont satisfaites.

Or, tel est précisément le cas pour notre budget et nos finances. Et la simple lecture des documents le faisait deviner. Ce n'est pas volontiers que M. le préfet, dont nous verrons bientôt les ardeurs entreprenantes, renfermait ses propositions dans des sommes modestes; ce n'est pas de gaieté de cœur que la commission municipale portait impitoyablement la main sur ces propositions, réduisant les unes et rejetant les autres.

Exemples. La ville doit de grosses sommes pour acquisitions antérieures ou postérieures au 4 septembre 1870, la portion exigible en 1874 monte à beaucoup plus d'un million, le préfet n'y consacre que 480,500 fr., réduits à 330,500 par la commission. La ville est sous le poids d'un lourd passif judiciaire, les condamnations s'élevaient, en mars 1874, à 985,128 fr., les réclamations pendantes à 1,022,576 fr., elle n'a payé que 651,329 fr., reste donc à régler 1,324,972 fr.

Cette énumération ne finirait pas; on voit que nous sommes à bout de ressources devant les exigences les plus impérieuses, on s'explique les paroles de M. Demoustier qui va nous dire, dans son rapport, le dernier mot de la situation.

« Ces explications justifient à vos yeux l'insuffisance très-flagrante des allocations faites aux articles 26 (acquisition d'immeubles), 27 (dépenses judiciaires), 36 (école de médecine), 38 (théâtre des Célestins), 40 (travaux de voirie). Ces articles souffrent d'un déficit d'au moins 3 millions au budget ordinaire de 1874. »

Retenons cette déclaration sortie d'une bouche qui n'est pas suspecte et passons aux autres éléments de la question. Il y en a d'autres, en effet. Pour apprécier sainement un état financier, il ne faut pas seulement se préoccuper de l'heure et des difficultés présentes, il faut aussi constater, par une vue d'ensemble, les charges et les ressources futures et générales. En termes plus précis et pour une ville spécialement, il importe de connaître sa dette et les impôts dont elle est grevée; de leur chiffre, de la marge qu'ils peuvent laisser à des impôts nouveaux, comme des circonstances prospères ou malheureuses, résulte en définitive l'élasticité ou l'affaissement du débiteur sous le fardeau pécuniaire.

De ce côté encore malheureusement le tableau est loin d'être brillant. Au 1^{er} janvier 1873, la dette de la ville de Lyon était exactement de 82,690,926 fr.; échéances diverses et par annuités dont la dernière s'éteindra seulement avec l'année 1928.

Quant à l'impôt, ce bon émissaire de toutes les entreprises, de toutes les fo-

lies, de tous les méfaits, il en a été usé et abusé, on peut le dire, à toutes les époques et sous toutes les formes. On se perd à travers la nomenclature interminable des lois et décrets qui ont autorisés des centimes communaux, créé ou augmenté les taxes et surtaxes d'octroi.

En fin de compte, d'après la feuille de son percepteur, (qui est, elle, parfaitement claire), le Lyonnais doit payer, outre les impôts revenant à l'Etat ou au département, 42 centimes additionnels à la contribution des portes et fenêtres, 47 centimes additionnels à la contribution personnelle et mobilière, 47 centimes additionnels à la contribution foncière, 50 centimes additionnels à la contribution des patentes. Il doit payer à l'octroi d'après le tarif général, payer à l'octroi d'après le tarif additionnel de 1872, payer à l'octroi enfin la surtaxe aux liquides établie en 1869.

Budget en déficit, dette énorme, impôts écrasants; voilà au vrai notre situation financière. On nous dispensera sans doute d'établir que les circonstances présentes et les éventualités de l'avenir ne la rendent ni d'un poids médiocre ni d'un allègement prochain. Ce n'est pas sans un sentiment pénible que nous la mettons en relief avec cette implacable sincérité. Nous aussi, nous avons au cœur la fibre lyonnaise, — et nous souhaitons passionnément à notre ville une ère d'honneur et de prospérité. Mais, pour la lui assurer, il faut dire la vérité; la vérité, qui préserve des illusions, la vérité, qui protège contre les ténérités dont nous sommes menacés à cette heure même.

LETRE DE VERSAILLES

Correspondance spéciale du Journal de Lyon.

16 juin 1874.

Quelques détails sur le vote d'hier: Parmi les membres du centre droit ou du groupe Target qui ont voté avec les gauches je remarque MM. Aclouque, Babin-Chevaye, Beau, Cottin (Paul), Delacour, Denormandie, Gouin, de Goulard, Hoossard, baron de Janzé, Lefèvre-Pontalis, Mathieu Bodet, comte Poutalès, comte de Ségur, Target, Passy, etc.

Dans les mêmes groupes se sont abstenus: MM. Adrien Léon, duc d'Andiffret-Pasquier, Balsan, Broet, Buffet, général de Cissey, Desseigny, Doré-Graslin, vicomte d'Haussonville, Lambert Sainte-Croix, de Raineville, Ricot, Savary, Vitalis.

M. Caillaux aurait voté blanc s'il n'avait pas fait partie du ministère, il n'a pas voulu se séparer de ses collègues. L'amiral Fourichon a voté bleu par erreur, il a voulu ensuite déposer deux bulletins blancs, mais il était trop tard le dépouillement était commencé. Il ne réclamera sans doute pas pour ne pas sembler, après coup, se ranger du côté des vainqueurs mais ses opinions sont bien connues.

Lorsqu'il s'est agi de voter sur la proposition de M. de Larochehoucauld-Bisaccia, M. le duc Decazes a pensé que le gouvernement devait intervenir, il a interrogé tous ses collègues du banc des ministres.

Les opinions ont été partagées, bien que M. Decazes insistât en faisant observer que la proclamation de la monarchie était en opposition formelle avec l'art. 1^{er}, qui confère au maréchal la présidence pour 7 ans. Comme un député faisait remarquer que le gouvernement ne pouvait se désintéresser dans une question pareille et devait dire son opinion: « Encore faut-il qu'il ait une opinion, » a répondu en souriant le duc Decazes.

Le ministère s'est donc partagé, et au vote par main levée sur la proposition Bisaccia, MM. Decazes, Caillaux, de Cissey, Grivart, votèrent contre, tandis que les autres ministres s'abstenaient ou votaient pour.

Maintenant se présente la question de savoir si ce vote aura un résultat, si la majorité actuelle de s'est formée que sur l'urgence et se déjouera lorsqu'il faudra voter sur le fond.

Le Soir disait hier: « Cette décision n'implique pas une approbation du programme adopté par le centre gauche. Parmi ceux qui ont voté l'urgence, il en est que la République effraye et qui ont grande hâte de la repousser définitivement. » Cette opinion me semble précisément le contraire de la réalité.

Pour ma part, je connais un grand nombre de députés qui ont voté contre l'urgence uniquement par crainte d'amener une crise ministérielle, mais qui désirent ardemment une solution définitive de la question gouvernementale. Ceux-ci voteront sans hésiter pour toutes les mesures, ayant pour but d'affirmer ce qui existe. Ce sont généralement les hom-

mes d'affaires comme MM. Drouin, ancien président du tribunal de commerce; Moreau, syndic des agents de change etc. Nous avons voté contre l'urgence, disent-ils, parce qu'elle nous semblait inutile, mais sur le fond nous sommes d'accord avec vous.

Beaucoup de députés, et parmi eux des familiers du maréchal, auraient désiré qu'on se bornât à émettre un vœu pour presser la commission des lois constitutionnelles d'activer sa besogne. Ils trouvaient la proposition du centre gauche trop absolue, trop carrée, ceux-ci encore ont voté contre l'urgence ou se sont abstenus, ils ne croyaient pas au succès, mais ce succès étant acquis ils marcheront dans le sens indiqué.

Reste enfin une foule de membres de la droite et du centre droit qui disaient sans cesse: « Nos principes nous empêchent de faire la République, mais faites-la nous serons ses serviteurs les plus dévoués. » Ceux-ci encore, considérant la question comme tranchée, pourront appuyer toute sage proposition d'organisation.

En résumé, depuis hier, la question est bien changée, c'est une volte-face des plus significatives:

Les lois Dufaure reprennent le pas sur les projets de Broglie.

La République, sinon encore en droit, du moins en fait, s'affirme de nouveau énergiquement.

La proposition monarchique n'a pu même obtenir les honneurs de l'urgence et du renvoi à la commission des lois constitutionnelles. Nouvelle présomption en faveur de la République.

La commission, qui semblait s'avoir d'autre règle que l'ajournement, l'attermoiement est mise en demeure de se prononcer, et cela dans un sens purement républicain.

C'est une évolution analogue, mais dans un sens tout à fait contraire à celle qui résultait de la démission de M. Grévy et de la chute de M. Thiers.

Maintenant, que faut-il faire pour utiliser la victoire?

Le centre gauche aura probablement à déposer prochainement une proposition, ayant pour but de déterminer les délais dans lesquels devra statuer la commission des lois constitutionnelles. Mais, auparavant, il veut attendre de connaître l'attitude de cette commission, dans les premières réunions qu'elle va tenir.

Enfin, il importe de savoir, ce que va faire le gouvernement. Le ministère doit être profondément modifié. MM. de Fourton, Magne, Tailhand, devront disparaître, et l'avènement prochain de MM. de Goulard, d'Andiffret, Dufaure, peut-être, semble indiqué.

AFFAIRES MILITAIRES

On a reproché, non sans quelque raison, à nos officiers de cavalerie, de ne pas travailler et de ne pas se tenir à la hauteur des progrès réalisés dans les armées étrangères en ce qui touche leur arme. La guerre de 1870-1871 a été une rude leçon, et beaucoup ont compris qu'il y avait mieux à faire aujourd'hui que les manœuvres prescrites par le règlement de 1829. Dans quelques régiments, on s'est donc mis à l'œuvre, et, après avoir étudié les règlements sur le service de la cavalerie adoptés dans les diverses armées européennes, on a reconnu que le meilleur était de beaucoup celui qui est mis en pratique depuis 1870, dans la cavalerie autrichienne.

Cette mission délicate a été confiée en 1873 par le général Du Rueil à M. le colonel Lhotte, du 18^e dragons. Cet officier supérieur, dit le *Moniteur universel*, était un de ceux qui, après la guerre, avait le plus fait pour l'étude des modifications à introduire dans le règlement de nos manœuvres de cavalerie.

Après plusieurs mois de séjour en Autriche-Hongrie, M. le colonel Lhotte revint en France avec la certitude que nous ne pouvions mieux faire que d'adopter les réformes qu'il nous avait introduites en 1870 dans le règlement sur les manœuvres de la cavalerie autrichienne.

Mettant en pratique ce qu'il avait vu exécuter dans les régiments autrichiens, le colonel Lhotte a, pendant trois mois, exercé les cavaliers du 18^e dragons, aux nouveaux exercices.

Récemment promu général de brigade, il a continué de présider aux manœuvres de son ancien régiment. C'est à sa tête que, il y a quelques jours, il faisait assister de nombreux généraux venus exprès sur le plateau de Satory, à la première expérience des manœuvres qui sont sans doute le prélude d'une révolution radicale pour notre cavalerie.

Qui n'a vu un régime de cavalerie sur le terrain? « C'était une masse mécanique se mouvant d'ensemble, l'aile droite à fond de train, le centre au trot, l'aile gauche immo-

bile et piteusement sur place jusqu'à ce que l'alignement soit fait. C'était imposant sur un champ de revue, mais c'était parfois de la débâcle en campagne... »

« En un mot, dit le rédacteur militaire de l'Union, nos manœuvres sont merveilleuses d'ensemble et de puissance sur un terrain sans obstacles; elles sont pour la plupart du temps impraticables dans la mêlée. »

Dans les manœuvres autrichiennes exécutées par le 18^e dragons, tout est changé. Nous ne pouvons malheureusement en donner aujourd'hui un aperçu. Qu'il nous suffise de dire que les officiers généraux qui s'étaient rendus à ces exercices: MM. les généraux Renou, directeur général du personnel et du matériel au ministère de la guerre; baron Amiel, commandant la 1^{re} division de cavalerie; vicomte de Pierres de Bernis; de Tude; Appert, etc., se sont montrés très-satisfait de l'expérience à laquelle ils venaient d'assister.

Après les manœuvres, M. le général Renou, réunissant les chefs d'escadrons et les capitaines, a prononcé l'allocution suivante:

Messieurs, J'ai suivi avec un vif intérêt la manœuvre que vous avez si bien exécutée sous la direction si intelligente et si dévouée de votre ancien colonel, le général Lhotte. Je vous félicite ce tout mou cœur. Votre travail ouvre de nouveaux horizons à l'avenir de la cavalerie. Nous sommes une grande puissance dans l'armée; mais deux écueils heurtent sans cesse notre bonne volonté. Un nous faut à la fois une prudence extrême, un sang-froid, coup d'œil sûr et en même temps décision irrésistible et impétuosité. Vous avez fait preuve de toutes les qualités essentielles à votre arme.

Une commission est nommée au ministère de la guerre pour étudier les résultats que vous avez obtenus. Je suis heureux de vous dire que cette première épreuve me donne toute confiance, que vos efforts résoudront le problème de la transformation de nos manœuvres de cavalerie. Continuez avec courage, dévouement et persévérance, et vous serez prêts à répondre aux sacrifices que le pays peut avoir à demander à votre patriotisme.

Au revoir, messieurs, et bon courage!

Nous ne doutons pas qu'après les résultats obtenus au 18^e dragons, la commission chargée d'élaborer un règlement sur les manœuvres de la cavalerie ne termine promptement son œuvre et ne mette à même nos corps de troupes à cheval de se montrer les dignes émules des régiments autrichiens si justement renommés.

On lit dans la Nouvelle Presse libre, de Vienne:

La plus récente maladie du pape n'a pas manqué de provoquer de nouvelles suppositions relatives à la position que prendrait telle ou telle puissance européenne vis-à-vis du futur conclave.

En ce qui concerne l'Autriche-Hongrie, nous recevons de Rome des renseignements qui nous paraissent dignes de confiance.

On sait que le ministre des affaires étrangères de l'Autriche a adressé à l'Italie certaines représentations relatives à la nécessité de laisser l'élection papale se faire dans une entière liberté.

A la même époque, le cabinet de Vienne a fait savoir au Vatican qu'il lui semblait indispensable que toutes les formalités en usage lors d'une élection papale et provenant, soit de décisions conciliaires antérieures, soit de coutumes reçues, fussent observées à l'avenir sans aucune modification. Il était donc de l'intérêt du Vatican d'empêcher qu'aucune déviation ne provoquât des protestations, de nouvelles luites, de nouveaux dangers pour la position de l'Esquisse.

Ces réflexions furent soumises au Vatican avant que le conclave eût été déclaré ouvert. L'Autriche eût atteint ce degré de gravité qu'il n'a eu ce moment, et, par conséquent, l'on pouvait encore supposer que l'Allemagne serait disposée à adopter le point de vue de l'Autriche.

La publication de la circulaire du gouvernement italien prouvait de son côté que la cour de Rome était en somme d'accord avec le cabinet de Vienne.

Maintenant, ces jours derniers, il n'y a pas eu de nouvelles négociations, en dépit de la santé ébranlée du pape. On voit dans les cercles gouvernementaux de l'Italie, que l'Allemagne ait fait demander aux divers cabinets quelle attitude ils comptaient prendre en face d'une élection papale inégalement. Par conséquent, la question est restée au point où elle était avant la dernière maladie de Pie IX.

Si nous rapprochons de ces communications qui nous viennent de Rome, les déclarations faites par le comte Andrássy aux délégations, il en ressort: 1^o qu'on ne fera pas usage d'un droit de veto, qui serait sans objet en présence des modifications introduites dans l'organisation de l'Eglise; 2^o que les Etats ne prendront pas, vis-à-vis du pape futur, d'autre attitude que celle qu'ils prennent ordinairement en présence d'un nouveau gouvernement.

En conséquence, la reconnaissance du nouveau pape dépendra uniquement de la question de savoir si son élection aura été faite conformément aux usages traditionnels.

CHRONIQUE

Voici comment se sont répartis les votes des députés de notre région dans le scrutin ouvert lundi à l'Assemblée sur la proposition de M. Casimir-Perier:

Rhône. — Ont voté pour: MM. Ducarre, Jules Favre, Florand, Guyot, Le Royer, Millaud, Mangin, Oridaire.

Ont voté contre: MM. Glas, de Saint-Victor, de Mortemart.

Abstent par congé: M. Perret.

Ann. — Ont voté pour: MM. Bernard, Cottin, Germain, Nacrier, Rive, Tiersot.

Ont voté contre: M. Brun.

Drome. — Ont voté pour: MM. Béranger, Charretton, Chevadaud, Clerc, Malens.

Isère. — Ont voté pour: MM. Breton, Brillier, de Combarieu, Eymard-Duvernay, Michal-Ladichère, Reymond, Rioulet.

Ont voté contre: MM. Chaper, Gueidan, Jourdan, de Quinsouas.

N'a pas pris part au vote: M. Jocteur-Montrozier.

Lyon. — Ont voté pour: MM. Arbel, Chavassieux, Cherpion, Camil Revmond.

Ont voté contre: MM. Bonifert, Callet, Julien, de Meaux, de Montgillier, de Sugny.

Stasw-et-Lons. — Ont voté pour: MM. Boyard, Davon, Guillemaut, de Lacroix, Pélassier, Rolland, Alexandre, Duréant, Renaud.

Ont voté contre: MM. de La Guiche, Jordas, Maubien.

Annexe. — Ont voté pour: MM. Destremx, comte Rampen, Rouvreur, Seignobos.

Ont voté contre: MM. Cuausand, Combier, Tailhand.

N'a pas pris part au vote: M. Bréot.

M. le général Bourbaki est, depuis hier, de retour de Versailles.

Le ministre de la guerre vient, par une circulaire adressée aux généraux commandant les divisions territoriales, de donner des ordres pour faire poursuivre les journaux qui en publiant des récits inexacts sur les faits auxquelles les soldats sont en haute dans certaines localités, déversent le blâme sur l'armée, et commettent ainsi le délit d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres.

Une circulaire du ministre de la guerre vient de prescrire aux commandants des dépôts de recrutement et de réserve, de régler la mise en route des hommes faisant partie de la 2^e portion du contingent de la classe 1872, de manière à ce que ces jeunes gens soient arrivés dans les corps le 1^{er} juillet prochain.

Il n'a pas été possible de reculer l'incorporation de ces conscrits, malgré tout le désir qu'aurait eu l'administration de la guerre de les laisser dans leurs foyers pendant le temps de la moisson.

Nous apprenons que M. Baudoin, juge au tribunal civil de Bourgoin, est mort subitement, hier mardi, au moment où il présentait un acte au receveur de l'enregistrement.

Dans sa dernière séance, l'Institut, classe des sciences, a procédé à la nomination du second membre correspondant qui restait à élire dans la section de médecine et de chirurgie, notre compatriote, M. Ollier, ayant été, comme nous l'avons dit, élu dans la séance précédente par 37 voix sur 47 votants.

C'est M. le docteur Tholozan, médecin du shah de Perse qui a été élu par 25 voix.

Ont obtenu ensuite: M. Stolz, de la Faculté de Nancy, 8 voix; M. Steuder, 1 voix; M. Blondot, 1 voix; M. le docteur Desgranges, de Lyon, 1 voix.

Hier, une femme âgée amenaient les passants devant le n^o 6 de la rue de la Poulaille en sanglantant bruyamment et en poussant des cris désespérés.

Elle se plaignait d'avoir été chassée depuis quatre ans de la maison par un maître qu'elle servait en qualité de domestique, et qui ne cessait de lui faire du mal, en lui faisant quitter toutes les maisons dans lesquelles elle parvenait à se placer.

Il est trois heures et demie. Voici le moment. Le président ouvre la bouche. Profond silence. C'est pour ordonner le huis-clos: Oh! désappointement!... La salle est vidée. La séance est suspendue. Seuls, quelques avocats restent à la barre. On attendait que l'audience soit reprise, nous nous faisons expliquer qu'il s'agit d'un vrai type, pour employer l'expression d'un des jeunes Phryniens appelés en témoignage, un vrai type en perroque blonde-bleue et en lunettes bleues, qui tenait un hôtel meublé près de Bellecour, et qui se servait d'être hôtel pour... y recevoir toute sorte de moudes. C'était assurément son droit; seulement elle avait le tort d'admettre, entre autres, un certain nombre de jeunes filles mineures, mais lesquelles les quatre Laïs que nous avons sous les yeux.

C'est pour ce fait que le ministère public a intenté une action à M^{me} Berthier prévenu d'excitation à la débauche de jeunes filles mineures.

La loi nous interdisant le compte rendu de ces sortes d'affaires, nous nous contenterons de dire que M^{me} Berthier a été condamnée à un an d'emprisonnement et cent francs d'amende.

Hurons-nous d'ajouter que M^{me} Berthier ne peut aller respirer l'air pur de la liberté à Genève, et que, selon toutes probabilités, elle ne reviendra pas de sitôt purger sa condamnation.

Il y a des gens qui aiment le vin. D'autres préfèrent le jeu. La plupart aiment mieux les belles. Beaucoup ont des goûts plus bizarres encore. Veullant, lui, a une passion pour la pêche à la ligne.

Il est de ces gens tenaces et impossibles pour qui Horace a écrit ses deux vers célèbres: « Le ciel s'écroulerait sur leur tête qu'ils demeureraient fermes au poste et mouraient en brandissant une dernière fois la manche de leur ligne. »

Seulement les délices de la pêche à fond, font oublier qu'il y a des arrêtés fixant des époques pendant lesquelles la pêche est fermée.

Veullant pêchait donc dans la journée de dimanche... et dans le Rhône, quand survint un agent.

« Que faites-vous là! — Je pêche. — Vous pêchez, j'en suis fort aise! Eh bien!... dansez maintenant. — Comment! que je danse!... — Sans doute, je vous emmène au violon. — Oui?... Eh bien, je vais vous jouer l'eau, moi, et comme la pêche est fermée... »

Veullant poursuivit Veullant comparaisait bien en correctionnelle, et voilà pourquoi il a été condamné à 6 jours de prison.

Deux incapables se sont fait inscrire sur les listes électorales. L'un a été condamné mardi à 16 fr. d'amende, l'autre à 15 jours de prison, par défaut. Le premier avait appartenu à l'ancien corps des sergents de ville et devait mieux que tout autre, connaître la loi.

Contrairement à un axiome de droit connu, il arrive parfois que le vif saisit le vil.

Si M. Vautour a saisi une belle broderie de cravates et n'a rien négligé pour la tenir une bonne fois dans ses serres, la jolie locataire n'en a rien négligé pour se défendre et se distraire de quelle possède au poursuivi de son propriétaire. Elle est même allée jusqu'à rendre une machine à coudre et quelques autres objets qui ont manqué au recensement de la saisie pratiquée chez elle. Il est vrai que, sur le prix de la vente, elle a donné un acompte à M. Vautour.

Mais le délit n'en est pas moins constant. Le défendeur obtient toutefois que M^{me} Chabrier qu'il présente comme une victime de persécutions trop intéressées, ne soit clammeuse qu'à 16 fr. d'amende.

Depuis une quinzaine de jours, nous sommes poursuivis sur les promenades publiques et dans les cafés, par un joueur de clarinette qui s'approche de nous, la tête baissée, le chapeau à la main et nous dit: « Messieurs, je vous jouerais bien un air, mais cela vous ennuierait. Voulez-vous me dispenser de vous écorcher les oreilles?... Si oui, daignez me donner un petit sou. »

Naturellement, nous donnons un sou, et nous sommes trop heureux d'être quittes à ce prix à l'égard du malheureux qui pourrait, si le voulait, nous déchirer le tympan une heure ou deux durant.

Hier, nous nous trouvions devant la porte d'un café bien connu, lorsque notre homme arriva et passa dans les rangs de l'aimable compagnie pour faire sa petite récolte.

Un de nos amis, qui était de bonne humeur, ou qui avait bien diné, ou qui avait entendu la musique, bonne ou mauvaise, l'avisa, et lui cria: « Ah! pardieu, tu arrives à propos. Voyons, nous en air de clarinette aujourd'hui. Vieux-tu? »

réjouis, assis sous une treille, fêtant la vie, regardant la tombe; l'on riait, l'on buvait, l'on égayait cette courte existence, et le couplet, s'échappant de dessous le feuillage, volait joyeusement par les airs:

Puisqu'il faut, dans la tombe noire, S'étendre pour n'en plus sortir, Amis, il faut boire et boire, Amis, il faut boire et boire. Et quand la camarade l'eût eue, Tiendra nous voir d'un lincaut, Encore un verre! et de la cave Passons tout d'un saut au cercueil.

Le pauvre devint rouge. — Oh ! je vais bien vous ennuier, monsieur. — Non, non, sois tranquille. — C'est que... je joue si mal. — N'importe... nous serons indulgents. Va... — Oh ! monsieur. — Voyons... joue... — Je dois avouer à monsieur, reprit le clarinetiste à voix basse, que je n'ai jamais pincé de mon instrument, et je vous serai bien reconnaissant de ne pas dévoiler mon truc à vos amis. Et le pauvre diable s'enfuit, sans demander son reste. Il n'avait jamais tiré de sa clarinette aucun son !... Il n'avait tiré que de très-honorables revenus !...

Lundi, à midi précis, a eu lieu au palais de l'Industrie le 36^e tirage des obligations pour l'amortissement de l'emprunt contracté par la ville de Paris, en vertu de la loi du 12 juillet 1865.

A ce tirage il a été extrait de la forme 748 numéros d'obligations, dont les 21 premiers donnent droit aux lots ci-après :

Table with 3 columns: Ordre de sortie, Montant des primes, Montant des primes. Lists numbers 1 through 21 and their corresponding prize amounts.

Il a été ensuite procédé au tirage des 727 numéros d'obligations remboursables au pair.

DRÔME. — Nous trouvons dans le Journal de Valence le texte d'un jugement que vient de rendre le tribunal civil de cette ville, et qui a été imposé d'autant plus grand, qu'il a été rendu par la première fois, croyons-nous, une question intéressante de responsabilité des compagnies de chemins de fer. Un négociant du département de l'Isère avait pris, le 2 octobre 1873, à Tarascon, un billet pour Tullins, comptant profiter d'une correspondance indiquée à l'horaire, à Valence pour Romans et Grenoble.

Par suite d'un retard du train de la ligne principale, il se trouva que celui de l'embranchement de Grenoble était déjà parti quand notre voyageur arriva à Valence.

De la obligation pour lui de séjourner plusieurs heures à Valence et un tort considérable porté à ses affaires, celles-ci exigeant, à ce moment, d'une façon impérieuse, sa présence à son lieu de résidence.

Le négociant actionna la Compagnie Paris-Lyon en dommages-intérêts devant le tribunal civil de Valence qui a rendu, en cette affaire, le jugement suivant :

Attendu qu'il est constant en fait que le 2 octobre 1873, M. Théophile a pris à Tarascon un billet de chemin de fer de 3^e classe pour Tullins, où il devait être rendu par le train de la ligne de Grenoble, correspondant à Valence avec celui de la ligne de Lyon à la Méditerranée et que par suite d'un retard du train parti de Tarascon, le demandeur a manqué le train de Grenoble et a dû séjourner pendant 6 heures à Valence, afin d'y prendre le train suivant.

Attendu qu'entre les compagnies de chemins de fer et les voyageurs il s'établit un contrat dont les principales obligations sont pour les uns de payer le prix de leur voyage et pour les autres de les transporter à leur destination aux heures et dans les délais indiqués par leurs prospectus.

Attendu que la Compagnie du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée n'avoit pas pu point décharger sa responsabilité vis-à-vis du demandeur, aucune circonstance de cas fortuit ou de force majeure, qu'il y a lieu de déclarer la condamner à réparer le préjudice que celui-ci a éprouvé du retard forcé qu'il a subi dans son voyage à Tullins.

Par ces motifs, Le tribunal, après avoir entendu les avocats et avoués des parties, et M. Bougault, substitué à une précédente audience, en ses conclusions, jugeant que le demandeur a été lésé et condamne la Compagnie des chemins de fer de Lyon à lui payer la somme de 150 francs à titre de dommages-intérêts, la condamne en outre aux dépens liquidés à et les distrait au profit de M. Clémenceau, avoué, sous les offres de droit.

L'association des anciens élèves de M. Miché et le directeur de l'école Fénelon feront célébrer un service, jeudi prochain 18 juin, à dix heures, dans l'église de l'Immaculée-Conception, à Lyon, pour le repos de l'âme de Claude-Louis MICHEL, chevalier de la Légion d'honneur, fondateur de l'école Fénelon (ancienne institution Michel), décédé à Dijon, le 18 mars 1874.

Ses anciens élèves, ses parents et ses amis sont priés de vouloir bien assister à ce service.

On se réunira à l'école Fénelon, quai Joinville, 11, à 9 h. 1/2.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE LYON Réunion des 21 et 22 juin 1874. Secrétariat ouvert de 9 heures à 6 heures. MM. les souscripteurs sont priés de leur retourner les billets auxquels ils ont droit, au secrétariat de la Société, 3, place de la Bourse, du mardi 16 juin au samedi 20 juin.

« L'article 1^{er} du projet de loi, déposé le 19 mai 1873, ainsi conçu : « Le gouvernement de la République française se compose de deux « Chambres et d'un président, chef du pouvoir « exécutif ; »

« 2^o La loi du 20 novembre 1873, par laquelle la présidence de la République a été confiée au maréchal de Mac-Mahon jusqu'au 20 novembre 1880 ;

« 3^o La consécration du droit de révision partielle ou totale de la Constitution, dans les formes et à des époques que déterminera la loi constitutionnelle. »

Cette proposition est signée par MM. Casimir-Perier, Léon de Maleville, Louis La Gaze, Emile Lenoël, René Brice, Achille Delorme, Robert de Massy, Léon Say et Gailly.

Le général Changarnier. — Je demande la parole. (Mouvement.) M. le président. — M. Casimir-Perier demande l'urgence. Il a la parole pour exposer les motifs à l'appui de cette demande.

M. Casimir-Perier. — Messieurs, l'article 84 du règlement exige que la demande d'urgence soit précédée d'un exposé des motifs.

J'obéis au règlement, quoique j'eusse pu me borner à voter « oui » ; mais, messieurs, et voyez ce qui se passe... (Interruption à droite) ; écoutez la voix du pays qui vous supplie de mettre un terme à ses angoisses. (Très-bien à gauche.)

Pourrait-il être nécessaire de s'étendre sur des inépuisables et des souffrances que vous connaissez tous ?

M. le vicomte de Lorgeril. — Qu'est-ce que ces correspondances ne vous apportent pas chaque jour les tristes preuves de l'état précaire du commerce, de l'industrie, de l'agriculture... (Nouvelle interruption à droite.)

M. le président. — Je réclame instamment le silence pendant la lecture de l'exposé des motifs de M. Casimir-Perier. Je donnerai la parole, si elle est demandée, pour combattre la demande d'urgence ; mais je prie qu'on n'interrompe pas.

M. Casimir-Perier... que vous n'entendez pas chaque jour des plaintes bien vives, bien douloureuses.

L'audace des partisans d'une cause que vous avez, par deux fois, solennellement condamnée ne connaît plus de bornes.

Il y a six mois, ils annonçaient la réalisation de leurs espérances ; ils se déclaraient prêts à respecter le provisoire et la trêve des partis, quelque terme que vous pussiez leur assigner.

Aujourd'hui, c'est le présent qu'il leur faut. Ils ne peuvent plus, ils ne veulent plus attendre. (Légers rumeurs.) Mais, sans rien exagérer, nous aurions tort de nous dissimuler ce que peuvent de vaince : promesses sur des populations qui souffrent et qui attribuent, plus qu'il n'est peut-être juste de le faire, leurs maux à nos incertitudes.

Un cri s'élève dans toute la France : « Mettez un provisoire qui nous tue. » (Très-bien à gauche.)

Le bon sens public ne s'y trompe pas ; messieurs. Un régime provisoire, quelque durée qu'on lui assigne, de quelques apparences qu'on le couvre, n'est pas pris par la nation pour un gouvernement dans le vrai sens, avec la pleine signification du mot, avec les pleins effets que l'idée d'un provisoire entraîne.

C'est quelque chose, sans doute, que d'avoir confié pour sept ans le pouvoir exécutif à un illustre soldat... (Pas voix ! ce n'est pas vous !)

M. le baron Chaurand. — C'est malgré vous, monsieur Perier !

M. Casimir-Perier. — Ce n'est pas moi, dit-il, qui ne suis pas à gauche. Eh bien, je me sens assez au-dessus d'une plate-forme pour pouvoir vous déclarer que je l'avais demandé avant vous. (Bruit exclamatoire à droite.)

M. le baron Chaurand. — Mais vous avez voté contre !

M. Casimir-Perier. — Je reprends mon exposé des motifs.

Le régime provisoire n'a pas de plus que de placer une République de sept ans sous la sauvegarde de son honneur. Ce n'est point assez.

Quoique sept années soient une longue étape dans la vie d'un peuple, que son malheur, ses fautes ou celles de ses chefs ont plongé dans tant de révolutions successives, son imagination ne se contenterait pas de cette perspective.

Ce serait, si mobile, serait pouvoir la stabilité et la durée de ses gouvernements. Et si lui suffit presque qu'elles soient dépeçées pour qu'il y croie et pour que le présent éprouve les effets salutaires de cette confiance, notre devoir est tout tracé : assurons le présent en préparant l'avenir. Le reste dépendra de la sagesse : de nos mains.

La France, oubliant trop aisément que les hommes, si grands qu'ils soient, n'échappent pas aux lois communes de l'humanité, la France a cru trop souvent que les hommes peuvent remplacer les institutions ; (Très-bien ! très-bien ! très-bien ! à gauche et au centre gauche.) mais le sentiment contraire, qui fait les peuples libres, s'est développé depuis que d'innombrables desastres ont monté jusqu'à quel point la confiance d'une nation peut être déçue. (Très-bien ! — C'est vrai !)

Voilà six mois que la France attend les nouvelles promesses du 19 novembre. Ces lois, seule condition mise alors à la participation de tous, ou de presque tous, ces lois, restées l'espoir de l'acquiescement des uns, de la soumission des autres aux décrets de l'Assemblée nationale, voilà six mois que nous nous sommes réunis, au sein de plusieurs de nos plus éminents collègues, travaillant à les préparer.

M. Adrien de Kerdel. — Je demande la parole.

M. Casimir-Perier. — Malgré les efforts énergiques tentés dans son sein, à quel est-elle arrivée ? Elle a rédigé un projet de loi électorale déjà compromis par un vote récent... (Réclamations à droite) ; elle a entendu exposer des théories, elle a discuté des plans très-divers ; elle n'a pas, que nous sachions, fait faire de grands pas à l'organisation des pouvoirs publics.

Est-ce uniquement sa faute ? Non, car il manque à ses travaux une base fixe que vous seuls pouvez lui donner. (Très-bien ! à gauche.)

République ou monarchie, il faut choisir.

M. Duhil. — Allons aux voix ! M. Casimir-Perier... et quand on ne peut pas ou qu'on ne veut pas se décider pour l'une ou pour l'autre, entreprendre d'y substituer quelque combinaison inintelligible pour la grande masse de la nation, c'est frapper d'avance l'œuvre de stérilité. (Vive approbation à gauche.)

et l'égal dédain pour le césarisme et pour la démagogie. (Très-bien ! à gauche.)

Aux yeux de ceux qu'éclaira la République, ne serait-ce pas une garantie que d'avoir mis pour sept ans à la tête du président choisi par eux, occupé de tous ? Pourquoi douter de l'efficacité d'une République faite dans de telles conditions, reconnue, affirmée, lorsque, précaire et contestée, mais dirigée par un chef illustre, et e permis à la France de faire des progrès pour se libérer de l'étréité étrangère... (Rumeurs à droite), et pour sortir victorieuse d'une guerre civile terrible, au plus d'un trône ardent péri. (Très-bien ! et applaudissements à gauche et au centre gauche.)

En proposant, messieurs, d'inscrire dans la constitution future la clause de révision... M. le marquis de Fléac. — De la forme du gouvernement !

M. Casimir-Perier... en conservant à cette clause le caractère et la portée que lui ont donnés et l'Assemblée constituante de 1848 et l'Assemblée législative de 1851, en demandant que le droit de révision ne soit soumis à d'autres restrictions que celles des formes et des délais qui, sans en diminuer l'étendue, empêchent qu'il ne se transforme en un moyen d'agitation perpétuelle, nous croyons avoir concilié tout ce que veulent la sincérité et le respect d'autrui avec tout ce qu'exige la souveraineté nationale. (Très-bien à gauche.)

Nous avons rempli le devoir de vous dire brièvement notre pensée sur le fond même de nos propositions ; nous vous demandons en ce moment de déclarer que l'examen n'en peut être différé. Vous ne le refuserez pas ; vous ne voudrez pas paraître dire que rien ne presse et que la France peut attendre encore.

Veuillez me permettre, messieurs, avant de quitter cette tribune, d'invoquer le secours d'une voix éloquent, et veuillez écouter les conseils patriotiques que M. Tocqueville... A droite. — Lequel ? lequel ? (Murmures à gauche.)

M. Casimir-Perier... que M. de Tocqueville douait à l'Assemblée législative de 1851 en présentant, dans des circonstances pleines de frappautes analogies avec celles où nous nous trouvons, son rapport sur la révision de la constitution :

« Vous êtes, messieurs, à une de ces époques solennelles et heureusement bien rares dans la vie des nations où une Assemblée qui approche du terme de son pouvoir, mais qui est encore maîtresse d'elle-même et de l'avenir, tient dans ses mains les destinées de tout un peuple, et peut d'un mot lui faire pencher, peut-être irrévocablement, d'un côté ou de l'autre. »

« Quelle que soit votre résolution, nous pouvons être assurés d'avance qu'une grande partie des maux qui s'avanceront pendant longtemps dans ce pays, se sont en partie déjà produits. »

« Nous serons approuvés, messieurs, ou blâmés, non-seulement par ceux qui attendent aujourd'hui avec anxiété ce que nous allons faire, mais par la génération qui suivra ce-là. »

« En présence d'une responsabilité si terrible et si longue, chacun oubliera sans doute ses intérêts particuliers, ses passions du moment, ses rivalités, ses haines, et nous serons tous réunis pour songer qu'un pays et à l'histoire. » (Rumeurs à droite. — Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Vous savez, messieurs, que l'Assemblée législative a voté à la France en ne suivant pas ces conseils. (Applaudissements à gauche et au centre gauche.)

Nouvelles du Matin

PARIS (Correspondance spéciale du Journal de Lyon.)

15 juin.

Le vote d'hier produit un très-grand effet : on ne comptait guère sur les adhésions du centre droit et comme on ignorait les dispositions d'une partie de la gauche, la formation d'une majorité sur la proposition de M. Casimir-Perier pouvait paraître plus que douteuse.

Le centre droit n'a pas été entamé d'une ligne, comme on le prévoyait ; mais la gauche a donné tout entière ou à peu près et la victoire a été décidée, comme au 24 mai par le groupe Target, moins cinq membres parmi lesquels un ministre, M. Caillaux.

Ainsi nous voilà revenus au 29 novembre 1872, c'est-à-dire à la politique du message, c'est-à-dire à M. Thiers sans M. Thiers. Il est vrai que la fusion et M. de Broglie ont échoué dans l'intervalle.

Encore la fusion n'était-elle qu'une négociation ou une intrigue manquée, tandis que le vote sur la proposition de M. de Broglie fut un échec et bien l'avortement parlementaire, officiel, définitif des dernières tentatives de restauration monarchique.

Le discours de M. Casimir-Perier a été trouvé excellent au point de vue de sa portée politique ; mais c'était un acte plus qu'un discours ; on sentait que la rédaction en était soigneusement étudiée et ratée. Le discours de M. Laboulaye, qui était improvisé, a été déclaré excellent de tout point, même par beaucoup de ses adversaires.

Que va faire le centre droit, maintenant que l'Assemblée est accusée au dilemme : République ou dissolution ? On commence à dire à Versailles que 20 ou 25 membres pourraient bien aller rejoindre M. de Goulard. Jusqu'ici le groupe tout entier s'est maintenu, grâce aux scrupules des députés les plus favorables à l'entente avec le centre gauche ; mais maintenant que le septennat-improvisé est enterré et que la République est faite, chacun reviendra à ses affinités naturelles.

M. Barbé déclarait ce matin qu'il était enchanté du vote d'hier : toutefois il se considère comme personnellement lié à la politique de son groupe et il n'abandonnera pas ses amis, même s'ils faisaient fausse route. Singulier point d'honneur ! Ne vaudrait-il pas mieux leur donner l'exemple de la clairvoyance et de la décision.

M. Thiers insiste beaucoup sur l'importance du vote qui a renvoyé à la commission d'initiative la proposition de M. de Laroche-foucauld. D'après part, il fait ressortir la conduite parfaite de toute la gauche : on peut, dit-il, compter sur elle en tout et partout.

Pour achever le dépouillement un peu confus de nos notes, je vous dirai que M. Vingt-trois, l'un des membres du groupe Target qui a voté contre l'urgence, est un des habitués de la présidence ou il dîne fréquemment. Tout son programme politique consiste à faire s'écarter l'Assemblée actuelle pendant sept ans encore, par exemple au maréchal.

On a quelque peu souri en voyant M. de Laroche-foucauld, personnage de belle tournure, fort aimable et fort simple d'allures, lire avec une solennité hors de ses habitudes la proposition qui devait échouer si pitoyablement quelques minutes après.

Il a, dit-on, donné sa démission d'ambassadeur à Londres après le vote de la proposition d'urgence et avant le dépôt de sa proposition à lui ; mais cet acte de loyauté n'est pas encore officiel, il n'est qu'officiel.

M. Talandier est le seul des ministres qui ait appuyé la proposition La Roche-foucauld-Bisaccia. M. Talandier appartient à la droite modérée.

Il y avait hier soir un grand dîner chez le ministre de l'instruction publique ; tous les ministres y assistaient, ainsi que beaucoup de députés de la droite. On raconte qu'un député légitimiste a eu toutes les peines du monde à y conduire sa femme, qui ne pouvait pardonner à M. de Cumont d'avoir voté contre la proposition monarchique.

On a été très-indigné à droite de ce que M. Casimir-Perier s'était servi du mot de démocrates, qui a un aspect révolutionnaire assez accentué. M. Casimir-Perier a expliqué qu'il avait simplement voulu, par cette expression, exclure les démocrates et seulement les démocrates, qui sont, en somme, assez peu nombreux à l'Assemblée, si toutefois il en est.

Versailles, 16 juin. Le général de Cissey, porté comme s'étant abstenu, déclare qu'il a voté hier contre l'urgence, au sujet de la proposition Perier.

MM. Lebourgeois et Jocteur-Monrozier font des déclarations analogues. M. Vitalis, s'il eût été présent, eût aussi voté contre.

M. Clapier demande que le vote soit recommencé. Mais le président explique que le vote, aux termes du règlement, doit être considéré comme valable.

est important pour la tranquillité du Sahara.

Les Français ont perdu six morts et dix blessés. Queenstown, 17 juin.

Rochefort est arrivé. La foule entoure l'hôtel en criant : « à bas Rochefort ! » La police le protège énergiquement. Hué par la foule, il est parti pour Londres. Rome, 16 juin.

150 artistes ont présenté aujourd'hui des cadeaux au Pape à l'occasion du 28^e anniversaire de son avènement au trône pontifical.

Ces artistes ainsi que les jeunes gens des écoles de Saint-Pierre et les élèves des écoles catholiques ont été reçus ce matin par le Saint-Père dans la salle du consistoire. Berne, 16 juin.

Le gouvernement de Berne a protesté contre la demande faite par l'archevêque de Besançon dans sa lettre du 7 juin, et a prié le conseil fédéral de porter cette protestation à la connaissance de l'ambassadeur de France.

Le conseil national a ratifié le traité d'extradition conclu avec la Grande-Bretagne et la Belgique. Washington, 16 juin.

Un rapport émané du bureau de l'agriculture constate que l'étendue des terrains cultivés en coton est inférieure de 10 0/0 à celle de 1873.

La plante se présente, en outre, dans des conditions d'une qualité inférieure de 9 0/0 à celle de l'année précédente.

Ce résultat est attribué à la sécheresse, aux pluies et aux inondations. La tendance à cultiver de nouveaux terrains en coton est très générale. Depuis le mois de mai, le temps est favorable, et l'on a de meilleures espérances.

ASSEMBLÉE NATIONALE. — Résumé de la séance. Le général de Cissey, porté comme s'étant abstenu, déclare qu'il a voté hier contre l'urgence, au sujet de la proposition Perier. MM. Lebourgeois et Jocteur-Monrozier font des déclarations analogues. M. Vitalis, s'il eût été présent, eût aussi voté contre. M. Clapier demande que le vote soit recommencé. Mais le président explique que le vote, aux termes du règlement, doit être considéré comme valable. M. de Franclieu appuie l'opinion émise par M. Clapier, et dépose une proposition formelle d'annulation du vote d'hier. Le président déclare l'incident clos. La proposition déposée par M. de Franclieu est renvoyée à la commission d'initiative. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de M. Tirard, relative au titre des bijoux destinés à l'exportation. M. Ducarre, rapporteur, défend la liberté de la fabrication à tous les titres des objets d'or et d'argent. Il invoque le témoignage des intéressés et le vote de la plupart des chambres de commerce. M. Magne, ministre des finances, combat la proposition Tirard, qu'il considère comme dangereuse pour l'industrie et pour le Trésor. M. Tirard réplique que son projet contient une série de dispositions protégeant l'industrie. Les articles 1 à 6 du projet sont adoptés, mais l'ensemble de la proposition est rejeté par 371 voix contre 302. Le projet Denormandie, concernant l'indemnité aux victimes de la guerre dans le département de la Seine, est mis à l'ordre du jour pour demain.

Versailles, 16 juin.

Le général de Cissey, porté comme s'étant abstenu, déclare qu'il a voté hier contre l'urgence, au sujet de la proposition Perier.

MM. Lebourgeois et Jocteur-Monrozier font des déclarations analogues. M. Vitalis, s'il eût été présent, eût aussi voté contre.

M. Clapier demande que le vote soit recommencé. Mais le président explique que le vote, aux termes du règlement, doit être considéré comme valable.

M. de Franclieu appuie l'opinion émise par M. Clapier, et dépose une proposition formelle d'annulation du vote d'hier.

Le président déclare l'incident clos. La proposition déposée par M. de Franclieu est renvoyée à la commission d'initiative.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de M. Tirard, relative au titre des bijoux destinés à l'exportation.

M. Ducarre, rapporteur, défend la liberté de la fabrication à tous les titres des objets d'or et d'argent. Il invoque le témoignage des intéressés et le vote de la plupart des chambres de commerce.

M. Magne, ministre des finances, combat la proposition Tirard, qu'il considère comme dangereuse pour l'industrie et pour le Trésor.

M. Tirard réplique que son projet contient une série de dispositions protégeant l'industrie.

Les articles 1 à 6 du projet sont adoptés, mais l'ensemble de la proposition est rejeté par 371 voix contre 302.

Le projet Denormandie, concernant l'indemnité aux victimes de la guerre dans le département de la Seine, est mis à l'ordre du jour pour demain.

Paris, 16 juin, 8 h. 45 soir. Bourse lourde ; peu d'affaires. Boulevard : emprunt, 94,65 Turc, 45,45.

La commission du budget commence aujourd'hui l'examen des mesures financières qu'a proposées M. Magne à l'effet de combler le déficit.

On ne croit pas que la commission constitutionnelle puisse terminer avant quinze jours ou trois semaines son rapport sur les deux propositions de M. Casimir-Perier et de M. Lambert Sainte-Croix qui lui ont été renvoyées hier.

Paris, 16 juin, 9 h. 15 soir. Le conseil des ministres s'est réuni ce matin ; il a reconnu à l'unanimité que le vote d'hier ne touche en rien sa situation, l'ordre des travaux de l'Assemblée ne regardant le cabinet que quand il croit devoir prendre parti dans un sens ou dans l'autre.

La province est calme. On signale seulement un petit désordre à Nîmes, où quelques radicaux ont parcouru la ville aux cris de : Vive la République ! Cette tentative de désordre a été immédiatement arrêtée.

Paris, 17 juin, 5 h. 15, m. La commission des Trente est convoquée aujourd'hui pour délibérer sur la proposition Casimir-Perier.

Le ministre des travaux publics a nommé une commission spéciale, composée d'ingénieurs, pour examiner les résultats de l'enquête sur le projet de tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre.

Rome, 16 juin. Une circulaire du ministère aux préfets annonce que le gouvernement grec a décidé de défendre aux étrangers d'entrer en Grèce sans passeports visés par les consuls grecs.

Londres, 15 juin, soir. M. Baring a émis un emprunt canadien 4 0/0 pour la somme de 4 millions sterling.

Berlin, 15 juin. Un avis du ministère du commerce, en date du 11 juin, porte qu'à partir du 1^{er} août, les tarifs de l'administration des chemins de fer subiront une augmentation de 20 0/0.

La Junquera, 16 juin. Les carabiniers ont battu hier, 500 carlistes entre Rosas et Palam. Plusieurs blessés ont été dirigés en France, sur Amélie-les-Bains.

Rome, 16 juin, 4 heures, soir. Sa Sainteté s'est promenée aujourd'hui dans les jardins du Vatican. Sa santé est excellente.

Alger, 6 juin. Un parti de dissidents réfugiés du Maroc, ayant commis des déprédations sur le territoire de la colonie, les gendarmes français les ont attaqués ; 37 cavaliers ennemis ont été tués et leur chef blessé ; le reste a été dispersé. Ce succès

est important pour la tranquillité du Sahara. Les Français ont perdu six morts et dix blessés. Queenstown, 17 juin. Rochefort est arrivé. La foule entoure l'hôtel en criant : « à bas Rochefort ! » La police le protège énergiquement. Hué par la foule, il est parti pour Londres. Rome, 16 juin.

150 artistes ont présenté aujourd'hui des cadeaux au Pape à l'occasion du 28^e anniversaire de son avènement au trône pontifical. Ces artistes ainsi que les jeunes gens des écoles de Saint-Pierre et les élèves des écoles catholiques ont été reçus ce matin par le Saint-Père dans la salle du consistoire. Berne, 16 juin.

Le gouvernement de Berne a protesté contre la demande faite par l'archevêque de Besançon dans sa lettre du 7 juin, et a prié le conseil fédéral de porter cette protestation à la connaissance de l'ambassadeur de France. Le conseil national a ratifié le traité d'extradition conclu avec la Grande-Bretagne et la Belgique. Washington, 16 juin.

Un rapport émané du bureau de l'agriculture constate que l'étendue des terrains cultivés en coton est inférieure de 10 0/0 à celle de 1873. La plante se présente, en outre, dans des conditions d'une qualité inférieure de 9 0/0 à celle de l'année précédente.

Ce résultat est attribué à la sécheresse, aux pluies et aux inondations. La tendance à cultiver de nouveaux terrains en coton est très générale. Depuis le mois de mai, le temps est favorable, et l'on a de meilleures espérances.

ASSEMBLÉE NATIONALE. — Résumé de la séance. Le général de Cissey, porté comme s'étant abstenu, déclare qu'il a voté hier contre l'urgence, au sujet de la proposition Perier. MM. Lebourgeois et Jocteur-Monrozier font des déclarations analogues. M. Vitalis, s'il eût été présent, eût aussi voté contre. M. Clapier demande que le vote soit recommencé. Mais le président explique que le vote, aux termes du règlement, doit être considéré comme valable. M. de Franclieu appuie l'opinion émise par M. Clapier, et dépose une proposition formelle d'annulation du vote d'hier. Le président déclare l'incident clos. La proposition déposée par M. de Franclieu est renvoyée à la commission d'initiative. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de M. Tirard, relative au titre des bijoux destinés à l'exportation. M. Ducarre, rapporteur, défend la liberté de la fabrication à tous les titres des objets d'or et d'argent. Il invoque le témoignage des intéressés et le vote de la plupart des chambres de commerce. M. Magne, ministre des finances, combat la proposition Tirard, qu'il considère comme dangereuse pour l'industrie et pour le Trésor. M. Tirard réplique que son projet contient une série de dispositions protégeant l'industrie. Les articles 1 à 6 du projet sont adoptés, mais l'ensemble de la proposition est rejeté par 371 voix contre 302. Le projet Denormandie, concernant l'indemnité aux victimes de la guerre dans le département de la Seine, est mis à l'ordre du jour pour demain.

Versailles, 16 juin. Le général de Cissey, porté comme s'étant abstenu, déclare qu'il a voté hier contre l'urgence, au sujet de la proposition Perier. MM. Lebourgeois et Jocteur-Monrozier font des déclarations analogues. M. Vitalis, s'il eût été présent, eût aussi voté contre. M. Clapier demande que le vote soit recommencé. Mais le président explique que le vote, aux termes du règlement, doit être considéré comme valable. M. de Franclieu appuie l'opinion émise par M. Clapier, et dépose une proposition formelle d'annulation du vote d'hier. Le président déclare l'incident clos. La proposition déposée par M. de Franclieu est renvoyée à la commission d'initiative. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de M. Tirard, relative au titre des bijoux destinés à l'exportation. M. Ducarre, rapporteur, défend la liberté de la fabrication à tous les titres des objets d'or et d'argent. Il invoque le témoignage des intéressés et le vote de la plupart des chambres de commerce. M. Magne, ministre des finances, combat la proposition Tirard, qu'il considère comme dangereuse pour l'industrie et pour le Trésor. M. Tirard réplique que son projet contient une série de dispositions protégeant l'industrie. Les articles 1 à 6 du projet sont adoptés, mais l'ensemble de la proposition est rejeté par 371 voix contre 302. Le projet Denormandie, concernant l'indemnité aux victimes de la guerre dans le département de la Seine, est mis à l'ordre du jour pour demain.

Paris, 16 juin, 8 h. 45 soir. Bourse lourde ; peu d'affaires. Boulevard : emprunt, 94,65 Turc, 45,45. La commission du budget commence aujourd'hui l'examen des mesures financières qu'a proposées M. Magne à l'effet de combler le déficit. On ne croit pas que la commission constitutionnelle puisse terminer avant quinze jours ou trois semaines son rapport sur les deux propositions de M. Casimir-Perier et de M. Lambert Sainte-Croix qui lui ont été renvoyées hier.

Paris, 16 juin, 9 h. 15 soir. Le conseil des ministres s'est réuni ce matin ; il a reconnu à l'unanimité que le vote d'hier ne touche en rien sa situation, l'ordre des travaux de l'Assemblée ne regardant le cabinet que quand il croit devoir prendre parti dans un sens ou dans l'autre. La province est calme. On signale seulement un petit désordre à Nîmes, où quelques radicaux ont parcouru la ville aux cris de : Vive la République ! Cette tentative de désordre a été immédiatement arrêtée.

Paris, 17 juin, 5 h. 15, m. La commission des Trente est convoquée aujourd'hui pour délibérer sur la proposition Casimir-Perier. Le ministre des travaux publics a nommé une commission spéciale, composée d'ingénieurs, pour examiner les résultats de l'enquête sur le projet de tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre.

Rome, 16 juin. Une circulaire du ministère aux préfets annonce que le gouvernement grec a décidé de défendre aux étrangers d'entrer en Grèce sans passeports visés par les consuls grecs. Londres, 15 juin, soir. M. Baring a émis un emprunt canadien 4 0/0 pour la

modiste, au n° 97 de Bond street. Désireuse d'étendre ses affaires, elle fit un contrat par écrit avec la demanderesse, M^{me} Turner, modiste au n° 91 de la même rue, pour acheter sa clientèle, son fonds de magasin et son mobilier. Elle déposa pour garantir le prix d'acquisition chez M. Morant, de la même rue, les tableaux suivants: Sa. nt-Georges et le dragon, de Raphaël; Rome après la neige, de Velasquez, le portrait d'une dame par Moro, et un groupe de figures, par Gennaro, objets d'art qui, tous échurent au même prince Pierre par succession, à la mort du prince Lucien Bonaparte. Grâce à ce nantissement, la princesse fut mise en possession du fonds de M^{me} Turner et continua les affaires de modiste, en son nom et pour son usage particulier, conformément à la loi française. Mais, récemment, la demanderesse découvrit que la défenderesse avait vendu ses affaires par contrat, et était sur le point de quitter l'Angleterre pour la Belgique, sans payer à M^{me} Turner le prix de l'achat de son mobilier et de sa clientèle. En conséquence la demanderesse s'adresse à la cour pour obtenir une injonction empêchant le prince et la princesse, ou leurs agents, de vendre les affaires, le fonds de magasin ou les tableaux, et de recevoir le prix de vente d'aucun de ces objets, avant l'acquisition intégrale de la dette contractée avec M^{me} Turner. Le prince demeure à Rochefort, en Belgique, et la notification de la présente demande n'a pas encore pu lui être signifiée. MM. Bristowe et Roberts, avocats, ont comparu pour la demanderesse; M. Jencken, pour la partie adverse. Le vice-chancelier prononça un ordre intérimaire pour étendre la notice d'injonction jusqu'après le trimestre judiciaire actuel, regardant l'injonction comme servie en ce qui regarde la princesse et comme encore à servir au prince.

Depuis quelque temps, on a installé dans le jardin du Luxembourg une petite maisonnette dont la destination est encore inconnue

du public. On sait que les Anglais ont perfectionné les objectifs photographiques au point d'obtenir des images directes de la lune. Ces clichés, qui mesurent de 20 à 30 centimètres, permettront d'étudier notre satellite par les grandsissements qu'on ne tardera pas à obtenir dans des conditions parfaites. La maisonnette du Luxembourg est tout simplement un atelier photographique. Les études poursuivies en Angleterre ont pour corollaires les études qui se font presque journellement dans cet atelier. Il n'est pas besoin d'en faire ressortir l'importance. L'étude de la constitution physique de la lune et de ses influences diverses sur la terre pourra être ainsi poussée jusqu'à ses dernières limites, et l'on commence déjà à penser qu'à l'aide de nouveaux efforts et d'appareils plus perfectionnés, on sera bientôt à même d'étudier les autres astres de la même manière. — A.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns: SORTIES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for Lyon, 4 juin. Includes sub-tables for Avignon, 16 juin and Valence, 16 juin.

Ballois conditionnés dep. le 1^{er} du mois 1517 005
Ballois pesés depuis le 1^{er} du mois 576 105

SAINT-ETIENNE, 16 juin.

Table with columns: SORTIES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. for Saint-Etienne, 16 juin.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines. Rows for Lyon, Avignon, Valence.

Opérations de décreusage... 2 :
Dernier numéro placé... 22 :
Total du 1^{er} au 16... 1543 :

AUBINAS, 16 juin

Table with columns: Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines. Rows for Aubinas, 16 juin.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

du 17 juin. PAR BOULADE, INGENIEUR-OPTICIEN

Table with columns: THERMOMETRE, PRESSION, ETAT, VENT. Rows for 10/10, 11/10, 12/10, 13/10, 14/10, 15/10.

La température s'est considérablement abaissée sur l'Europe, de 10° à 12° sur plusieurs points. Après une série de bourrasques, le temps redevient calme sur la France, les vents sont faibles ou modérés et les mers sont tranquilles. On signale un tremblement de terres aux Eaux-Chaudes (Hautes-Pyrénées). Paris: température hier 6 h. matin + 10° 2/10, à midi + 12° 4/10, baromètre, 0.762.

GUERISON et amélioration de la vue sans opération ni remède, par l'emploi des verres de M. Meyer, oculiste de Paris. Il reçoit tous les jours, hôtel Collet, jusqu'au 28 juin départ irrévocable. 3275

RENTE ITALIENNE 5 0/0

Paiement immédiat du coupon de juillet, en espèces, moyennant 1 % de commission. C. COCHARD, changeur, 6, rue de Lyon, 3264

ORLEANS A CHALONS

Souscription publique à 43,670 titres d'annuités dus par l'Etat, pour la subvention du réseau d'Orléans à Chalons. — Prix d'émission: 435 francs; remboursement à 500 francs. — Placement à 4,93 0/0 net d'impôts. — Versement de souscription: 35 francs. — On souscrit, sans frais, chez M. COCHARD, changeur, 6, rue de Lyon, 3281

CHEMINS DE FER ROMAINS

PAIEMENT IMMEDIAT des Coupons échus sur présentation des titres. C. COCHARD, changeur, 6, rue de Lyon, 3285

LIQUIDATION

des articles principaux ci-après: Lampes et suspensions, flambeaux, candélabres, bougeoirs, objets de fantaisie, garde-cendres, chenets, pelles et pièces. RUE SAINT-PIERRE, 9, LYON 3280

Preparation aux examens du 15 septembre, par M. C. Fleury, rue de l'Hotel-de-Ville, 106

BANQUE DE PRETS 100, rue de l'Hotel-de-Ville, 100

Achat à réméré et renouvellement des reconnaissances du Mont-de-Piété. Paiement de coupons avec commission de 1 fr. 0/0. Tout bordereau à partir de 50 fr. ne paiera pas le timbre. Avances sur titres cotés ou non cotés. Encaissement avec avances sur les pensions de retraite. Paiement des obligations et primes sorties aux tirages, versements et régularisation de titres. 3221

L'ABEILLE

Seule Compagnie d'Assurances à primes fixe CONTRE LA GRÊLE Fondée en 1856 au capital de 8 millions. Siège social à Paris, r. des Petites-Ecuries, 52 Agence générale à Lyon, place de Lyon, 42 Dirigée par MM. TRIBOLLET et LECERF. 3194

La Poudre Tachet

est la meilleure pour la destruction des insectes. — E. GALZY, successeur, rue Dugueaud, 28, à Lyon. 2701

DOCTEUR MOURGUE dentiste

15, RUE DE LYON, 15 IMP. H. STORCK, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etudes de M^{rs} BONJOUR, avoué à Lyon, rue Centrale, 25, et de M^{rs} FRANÇOIS, notaire à Pélussin (Loire).

VENTE aux enchères publiques, par le ministère de M^{rs} François, notaire à Pélussin (Loire).

En la salle de la mairie et en un seul lot, D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ Comprenant Bâtimens d'exploitation et d'habitation, Fabrique de Moutillage des soies, avec Ecluse, Aisances, Jardin, Terres et Prés, SITUÉS AU PONTAILLER, COMMUNE DE PÉLUSSIN (LOIRE), et Chute d'Eau et Pré, SITUÉS À LA BARGE, COMMUNE DE PÉLUSSIN.

Adjudication au lundi 29 juin 1874, à 2 heures de relevée. Mise à prix: trente mille francs, et 30,000

S'adresser, pour les renseignements, à M^{rs} Bonjour, avoué à Lyon, rue Centrale, 25; Et à M^{rs} François, notaire à Pélussin, dépositaire du cahier des charges. Pour extrait: BONJOUR, avoué. 3274

AVIS Les personnes qui ont besoin de monnaie en billon peuvent s'adresser au bureau du Journal de Lyon, de 10 heures du matin à 3 heures du s.

A LOUER A LA SAINT-JEAN prochaine, Rue de l'Hotel-de-Ville composé de trois pièces agencées avec caves et six pièces fraîchement réparées, au 4^e, cave et grenier. S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

Etude de M^{rs} DURAND, huissier à Lyon, rue Saint-Côme, 41.

VENTE JUDICIAIRE

Le jeudi dix-huit juin mil huit cent soixante-quatorze, à dix heures du matin, sur la place des Cordeliers à Lyon, il sera vendu: banque, bureau, canapé, fauteuils, chaises, pendule, tables, moussette, dentelles, guipures, vaisselle et batterie de cuisine, etc. 3276

Etude de M^{rs} GOURDIAT, huissier à Lyon, n° 9, place des Terreaux.

LA SOCIÉTÉ DES MOUCHES

du Léman, à Genève, cherche un ingénieur-comptable comme gérant. Traitement fr. 3,000. Cautionnement et références très sérieuses exigées. Intérêt dans les bénéfices. 3281

VENTE A L'AMIABLE

En totalité ou en parties brisées, du BEAU DOMAINE DE VOLGEAT

Situé à Villemeuriou, sur la route de Crémieu à Lyon, par Colombier et Genas, à 3 kilom. de Crémieu et à 4 kilom. de Pont-de-Chéry. Ce domaine, d'un seul tènement, contenant 67 hectares 40 ares environ, d'une exploitation facile et offrant un placement très-avantageux, se compose de bâtimens d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres labourables, prés et bois. La vente aura lieu le dimanche 21, lundi 22 et mardi 23 juin 1874, à Crémieu, par les soins de M. Emile Riondet, propriétaire à Grenoble, rue des Vieux-Jésuites, 16, en présence et en l'étude de M^{rs} Bovier-Lapierre, notaire à Crémieu. S'adresser, pour traiter, à M. Riondet, et, pour les renseignements, à M^{rs} Bovier-Lapierre, détenteurs des titres de propriété. 3200

A VENDRE UN BATEAU A VAPEUR

muni de deux petites machines horizontales, une chaudière système Chevalier, le propulseur système Salomon. Il a 12 mètres de long et 2 mètres de large. On peut le voir, rue Dunois, 31, dans la cour. 3199

A VENDRE en rens viagière, une Maison composée de six pièces, avec jardin, cour et écurie et remise, située à Chaponost. S'adresser à M. Jules Perrin, rue de Trion, n° 8. 3287

CHEVAL

A vendre un beau cheval âgé de 7 ans. — Prix: 350 fr. — S'adresser à l'Agence de publicité, V. Fournier, 14, rue Confort. 3286

UNE DAME âgée, ayant un grand appartement, désire trouver un ou deux pensionnaires. S'adresser au bureau du journal. 3217

GUERISON DU CANCER SANS OPERATION

Pas de sang répandu, pas de récidive. — Brochure in-8, par le Dr de Bruc. — Chez A. Delahaye, Libraire, Paris. Prix: 2 fr. 15, franco. — A Lyon, Librairie Mégrat, qui de l'Hôpital, n. 57. 3108

GOUDRON BARNOUD est la préparation la plus autorisée dans le traitement des bronchites chroniques, catarrhes de vessie, rétentions d'urine, et différentes maladies de la peau. Pris en boisson ordinaire, aux repas, il prévient les épidémies. Le flacon, 2 fr. A la pharmacie Barnoud, rue de Lyon, 3, à Lyon, et dans les bonnes pharmacies. 3211

M^{rs} CHRÉTIEN

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la STÉRILITÉ et ses diverses affections. — M^{rs} Chrétien compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions, et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour. — Analyse des urines. — Consultations tous les jours de midi à quatre heures. 9, rue Bourbon, au 1^{er}, Lyon. 2386

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE ET LE LANGUEDOC Transport des passagers et marchandises à prix réduits DÉPARTS DE MARSEILLE POUR: Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mercredis. Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bone (sans transbordement), tous les vendredis. Philippeville et Bone, tous les vendredis. Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le samedi. Cette, 3 départs par semaine. DÉPARTS DE CETTE POUR: Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mardis. Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bone (sans transbordement), tous les mercredis et samedis. Philippeville et Bone, tous les vendredis. Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines le jeudi. Marseille, 3 départs par semaine. Pour FRET ET PASSAGE, S'adresser: Marseille, au bureau de la Compagnie, rue Cannobière, 84; Cette, chez M. G. Garat, quai de Base, 15; Lyon, au bureau de la Compagnie, quai de Retz, 12; Paris, chez M. Lagrange père, 81, boulevard Bonne-Nouvelle. 2598

TARNAVASSI

6, rue Ferrandière, 6 Brochage de livres, cartonnage

MACHINES A COUDRE

Pour FAMILLES et ATELIERS Maison A.-B. Howe BLACHE et C^{ie}, Successeurs 44, place de Lyon, 44

Pour 5 francs par semaine, on devient propriétaire d'une célèbre machine la Vraie Scientifique, l'Invariable Américaine, propriété exclusive de la maison Blache et C^{ie}, ou d'une véritable machine Elias Howe, l'Éclair, Singer, Berthier, Hurlu, Wheeler et Wilson, etc. Vente avec facilité de paiement, et, au comptant, 10 0/0 d'escompte. Les machines sont garanties de 5 à 10 ans, sur facture. Nota. Les leçons sont données à domicile par M^{rs} J.-P. HOLLIERE. Bien retenir l'adresse 44, place de Lyon, 44, angle de la rue Childebert. Compagnie. 2676

BOURSE DE PARIS — Mardi 16 Juin (de midi à 3 h. 1/2)

Table with columns: RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME, OBLIGATIONS, Précéd. clôture, Dernier cours. Rows include 3 0/0, 5 0/0, 500 fr. j. nov., etc.

BOURSE DE LYON — Mercredi 17 Juin (de 11 heures à midi 1/2)

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, Au comptant, A TERME, ACTIONS, OBLIGATIONS, D^r Prix, Dernier cours. Rows include 3 0/0 j. 1^{er} avril, 5 0/0, 500 fr. j. nov., etc.

BULLETIN FINANCIER

Lyons, 17 juin. Hier, à Paris, le marché est resté l'arme au bras; faisant peu d'affaires, et cotant des cours plutôt faibles. Il voulait sans doute diriger le budget italien; toutes ces histoires, ces engorgements de baisse, ayant perdu de nouveau leur utilité. L'Autrichien était presque introuvable à 719.37 1/2 (pour fin courant). Le Lombard était mieux tenu à 312.50. Le Suez se relève légèrement; on le cotait 408.75. On a fait du Crédit mobilier espagnol à 415. On a dit hier à Paris que le dividende de cette valeur ne serait, cette année, que de 30 fr. au lieu de fr. 35 donnés les deux dernières années. On alléguait pour expliquer cette diminution que la guerre s'éternisant en Espagne, oblige le conseil d'administration du Crédit mobilier espagnol à la plus grande prudence et par conséquent à renforcer les réserves. Au comptant on a coté le Gaz de Lyon 2460. L'action des Eaux était plus faible à 385. On a fait des Verreries à 540, et des Croix-Rousses à 350. Ferronnerie a baissé de 5 fr. à 440; les actions de Pétil-Gaudet ont fait 436.25; Fourchambault est lourd à 610. On cote la Loire 300 et 299; Saint-Etienne 302; Rive-de-Gier 82.75 et 83. L'argent est abondant sur le marché, aussi les reports ont-ils été fort doux. Les prix des obligations se maintiennent fermes. Londres, 25.16 à 25.33. Italie, 9 3/4 à 9 1/2 0/0 perte. GÉNÉRAL.